



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2024-037

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2024

Sommaire

PREFECTURE des DEUX SEVRES / D2CL1

79-2024-01-31-00010 - Arrêté portant fermeture à effet du 1er septembre 2024 du collège Raymond Migaud à L'Absie (18 pages)

Page 3

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2024-01-31-00010

Arrêté portant fermeture à effet du 1er
septembre 2024 du collège Raymond Migaud à
L'Absie

Direction des Collectivités Locales et du Contrôle de Légalité
Bureau du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire
✉ M. Frédéric PALLARD
☎ 05 49.08.68 90
frederic.pallard@deux-sevres.gouv.fr

**ARRETE portant fermeture à effet du 1^{er} septembre 2024
du collège Raymond Migaud à L'Absie**

**La préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.111-1, L.213-1 et suivants, L.421-1, D.213-29 et D.213-30 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

VU la loi n° 83-8 du 8 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, modifiée ;

VU la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et notamment l'article 29 ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, modifiée ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 15 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié ;

VU le décret du Président de la République en date du 15 février 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBÉE, en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

VU la délibération de la commission permanente du conseil départemental des Deux-Sèvres n°1A du 3 février 2023 portant sur le plan « Collège 2050 – Une ambition forte pour la réussite et l'épanouissement des collégiens des Deux-Sèvres » ;

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE A L'ADRESSE SUIVANTE :
MADAME LA PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09
INTERNET : WWW.DEUX-SEVRES.GOUV.FR

VU la délibération de la commission permanente du conseil départemental des Deux-Sèvres n°2A du 3 février 2023 portant sur le plan « Collège 2050 - La Gâtine : territoire pilote 2023-2030 »;

VU l'avis du conseil d'administration du collège Raymond Migaud de l'Absie en date du 11 mai 2023 ;

VU l'avis du conseil d'administration du collège Jacques Prévert de Moncoutant-sur-Sèvre en date du 16 mai 2023 ;

VU l'avis du conseil d'administration du collège Louis Merlé de Secondigny en date du 30 mai 2023 ;

VU la délibération du conseil municipal de L'Absie du 31 mai 2023, relative à la fermeture du collège Raymond Migaud ;

VU l'avis du conseil départemental de l'éducation nationale des Deux-Sèvres en date du 20 juin 2023 ;

VU les avis du comité social territorial du conseil départemental des Deux-Sèvres en date des 3 et 7 juillet 2023 ;

VU la délibération de la commission permanente du conseil départemental des Deux-Sèvres n°1A du 7 juillet 2023 modifiant les secteurs de recrutement des collèges publics ;

VU la délibération de la commission permanente du conseil départemental des Deux-Sèvres n°2A du 7 juillet 2023 sollicitant la fermeture et la désaffectation du collège Raymond Migaud de l'Absie ;

VU la demande de Mme la présidente du conseil départemental des Deux-Sèvres en date du 1^{er} septembre 2023.

VU l'avis de M. le président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais en date du 25 septembre 2023, relatif à l'harmonisation de l'organisation des transports scolaires ;

VU l'avis de la directrice académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres en date du 2 octobre 2023 ;

VU l'avis du comité social d'administration de proximité du rectorat de Poitiers en date du 9 octobre 2023 ;

VU l'avis de M. le président de la région Nouvelle-Aquitaine en date du 22 janvier 2024, relatif à l'harmonisation de l'organisation des transports scolaires ;

Considérant que dans le cadre du plan « Collège 2050 », le conseil départemental des Deux-Sèvres a engagé une réflexion sur l'avenir des collèges du département afin de prendre en compte les évolutions démographiques, les nouveaux besoins pédagogiques et éducatifs et des perspectives de construction de bâtiments scolaires visant la sobriété, dans une logique de développement durable.

Considérant que depuis 2017, les effectifs des collèges publics du département ont baissé d'environ 3,7 % et que sur la même période, la baisse des effectifs du collège Raymond Migaud de l'Absie a été de 23 %.

Considérant que les effectifs du collège Raymond Migaud de l'Absie baissent sans discontinuer depuis 2018 et sont ainsi passés de 116 à 89 élèves au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Considérant que les projections d'effectifs à plus long terme (2032) permettent de constater que la baisse des effectifs du collège Raymond Migaud de l'Absie devrait se poursuivre et pourrait atteindre des effectifs inférieurs à 50 élèves.

Considérant la capacité du collège Raymond Migaud de l'Absie à retenir les enseignants et à maintenir et développer une offre pédagogique diversifiée et de qualité à long terme en fonction des effectifs projetés.

Considérant la sectorisation des collèges fixée par le conseil départemental à la rentrée scolaire 2024-2025.

Considérant d'une part la révision des secteurs de recrutement des collèges Jacques Prévert de Moncoutant-sur-Sèvre et Louis Merle de Secondigny, et d'autre part la suppression du secteur de recrutement du collège Raymond Migaud de l'Absie à la rentrée scolaire 2024-2025.

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le collège public Raymond Migaud, sis 10 rue du collège 79240 L'ABSIE, est fermé à compter du 1^{er} septembre 2024.

ARTICLE 2 : L'actif et le passif du bilan comptable du collège Raymond Migaud à L'Absie seront transférés au collège Louis Merle de Secondigny.

ARTICLE 3 : L'ensemble des biens meubles inscrit à l'inventaire au 31 août 2024 du collège Raymond Migaud à L'Absie sont désaffectés à compter du 1^{er} septembre 2024.

ARTICLE 4 : Les biens immeubles référencés au cadastre de la commune de L'Absie à la section AM et numérotés 170, 171, 230 et 231, mentionnés aux états n°1 à 4 annexés au présent arrêté, du collège Raymond Migaud à L'Absie sont désaffectés à compter du 1^{er} septembre 2024.

ARTICLE 5 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers (86), dans le délai de deux mois courant à compter de sa publication ou de sa notification.

ARTICLE 6 : M. le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, Mme la rectrice de l'académie de Poitiers, Mme la directrice académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres, M. le directeur des finances publiques des

Deux-Sèvres, M. le président du conseil régional Nouvelle-Aquitaine, Mme la présidente du conseil départemental des Deux-Sèvres, M. le président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, Mme la maire de l'Absie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui leur sera notifié et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

Niort, le **31 JAN. 2024**

La préfète,



Emmanuelle DUBÉE

**ARRETE portant fermeture à effet du 1^{er} septembre 2024
du collège Raymond Migaud à l’Absie**

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe n°1 : plan cadastral des parcelles référencées n° AM 170, AM 171, AM 230 et AM 231.

Annexe n°2 : fiches des parcelles n° AM 170, AM 171, AM 230 et AM 231.

Annexe n°3 : plan de situation du collège Raymond Migaud.

Annexe n°4 : Plan masse et plans des bâtiments du collège Raymond Migaud.

Département :
DEUX SEVRES

Commune :
L'ABSIE

Section : AM
Feuille : 000 AM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 13/09/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

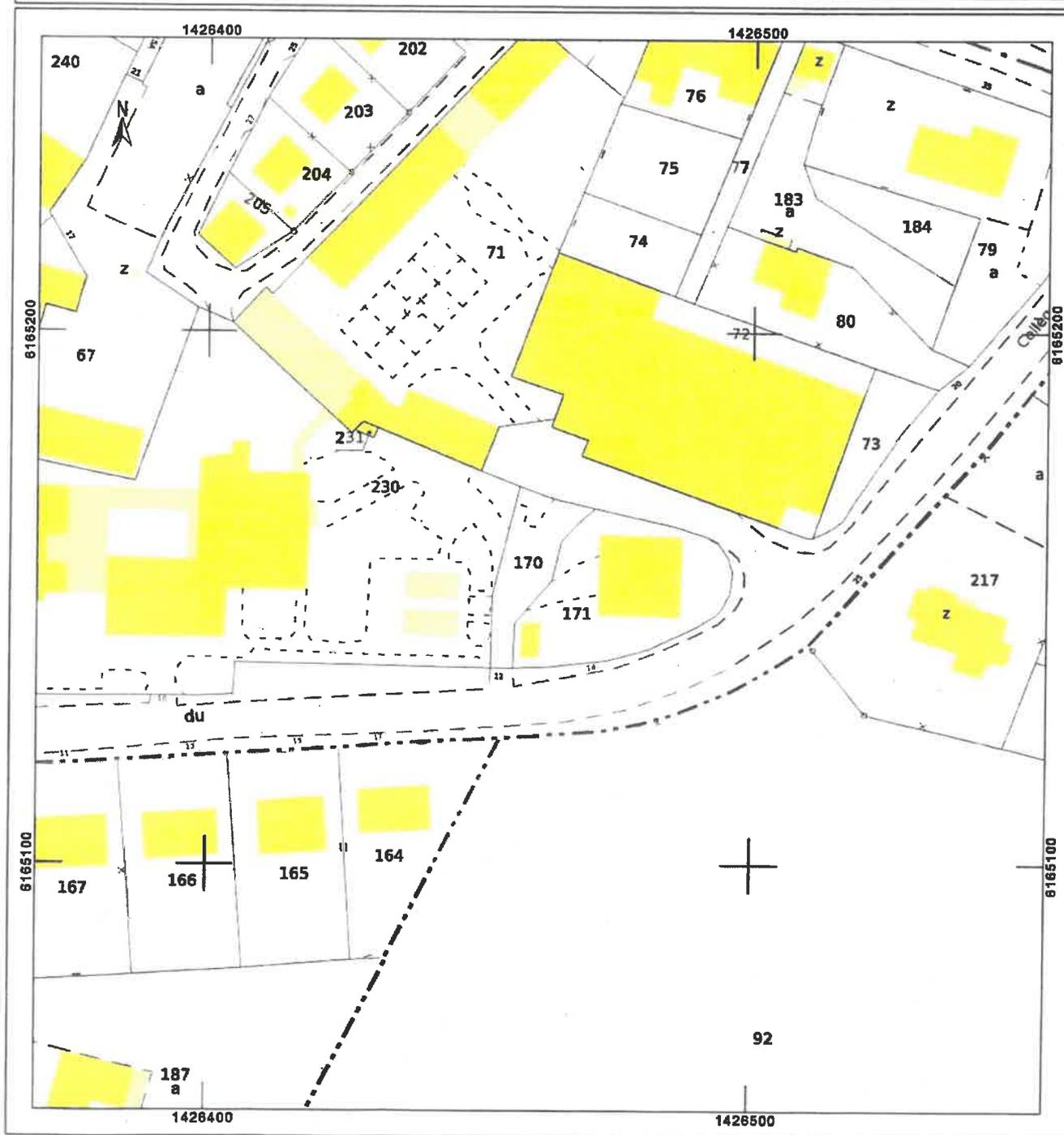
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

ANNEXE 1

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF
171 Avenue de Paris B.P.59126 79061
79061 NIORT CEDEX 9
tél. 05 49 09 98 65 -fax
ptgc.deux-sevres@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Fiche de la parcelle 79001 AM 170

ANNEXE 2

Parcelle										
Commune	Préfixe	Section	N° parcelle	N° de compte	Date de l'acte	N° primitive	N° voirie	Adresse	Rivoli	Contenance
LABSIE (79001)		AM	0170	+00047	12/04/2010			RUE DU COLLEGE	0140	268 m ²

Parcelle mère				
Type de filiation	Commune parcelle mère	Préfixe parcelle mère	Section parcelle mère	N° parcelle mère
Division	LABSIE (79001)		AE	0370

Propriétaires							
Code du droit réel ou particulier	N° de personne dans le cdif (Majic3)	Dénomination complète	Date de naissance	N° voirie	Adresse	Code postal	Commune
Propriétaire	PBBXQD	DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES			BP 531	79021	NIORT CEDEX

Locaux

Aucun local

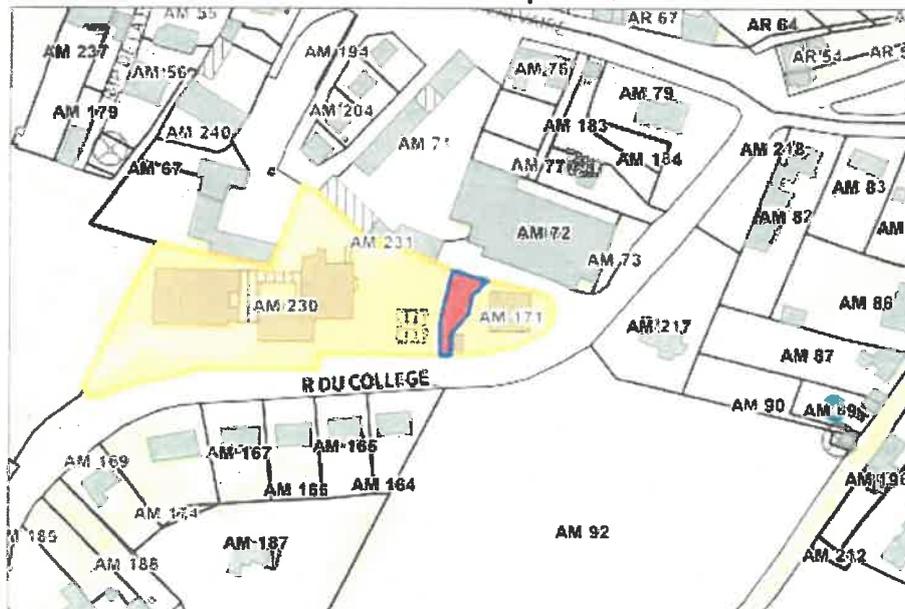
Subdivisions

Fiche	Série-tarif	SUF	Groupe/Sous-groupe de nature de culture	Classe	Libellé de la culture	Contenance	Propriétaire	Adresse Propriétaire
	A		Sols (S)			268 m ²	DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES	BP 531 79021 NIORT CEDEX

Dossiers ADS

Aucun dossier ADS

Localisation de la parcelle



copyright Business Geografic



Fiche de la parcelle 79001 AM 171

Parcelle										
Commune	Préfixe	Section	N° parcelle	N° de compte	Date de l'acte	N° primitive	N° voirie	Adresse	Rivoli	Contenance
LABSIE (79001)		AM	0171	+00047	12/04/2010		0014	RUE DU COLLEGE	0140	818 m ²

Parcelle mère				
Type de filiation	Commune parcelle mère	Préfixe parcelle mère	Section parcelle mère	N° parcelle mère
Division	LABSIE (79001)		AE	0370

Propriétaires							
Code du droit réel ou particulier	N° de personne dans le cdif (Majic3)	Dénomination complète	Date de naissance	N° voirie	Adresse	Code postal	Commune
Propriétaire	PBBXQD	DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES			BP 531	79021	NIORT CEDEX

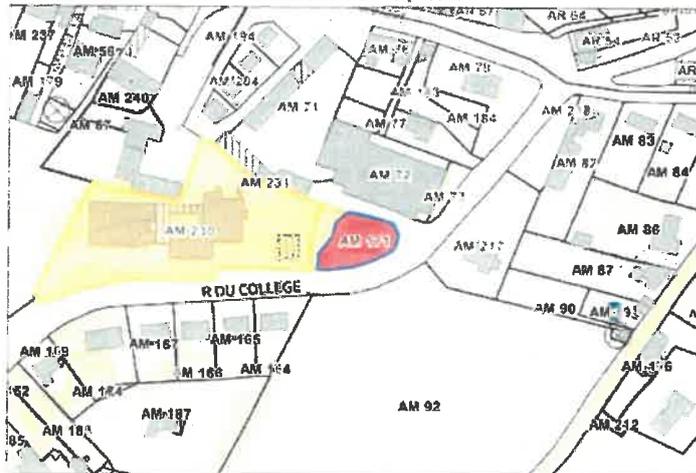
Locaux																
Fiche	C part	N° lot	N° voirie	Adresse	Rivoli	Bât	Entrée	Etage	N° de local	N° invariant	C nat loc	C eval	Propriétaire(s) du local	Numérateur	Dénominateur	Date acte
			0012	RUE DU COLLEGE	0140	A	03	00	01001	790010000477	Mais on (MA)	C	DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES			12/04/2010
			0014	RUE DU COLLEGE	0140	A	04	00	01001	790010000478	Mais on (MA)	C	DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES			12/04/2010

Subdivisions								
Fiche	Série-tarif	SUF	Groupe/Sous-groupe de nature de culture	Classe	Libellé de la culture	Contenance	Propriétaire	Adresse Propriétaire
	A		Sois (S)			818 m ²	DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES	BP 531 79021 NIORT CEDEX

Dossiers ADS

Aucun dossier ADS

Localisation de la parcelle



copyright Business Geographic



Fiche de la parcelle 79001 AM 230

Parcelle

Commune	Préfixe	Section	N° parcelle	N° de compte	Date de l'acte	N° primitive	N° voirie	Adresse	Rivoli	Contenance
LABSIE (79001)		AM	0230	+00047	12/04/2010	0066	0010	RUE DU COLLEGE	0140	6298 m²

Parcelle mère

Type de filiation	Commune parcelle mère	Préfixe parcelle mère	Section parcelle mère	N° parcelle mère
Division	LABSIE (79001)		AM	0066

Propriétaires

Code du droit réel ou particulier	N° de personne dans le cdif (Majic3)	Dénomination complète	Date de naissance	N° voirie	Adresse	Code postal	Commune
Propriétaire	PBBXQD	DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES			BP 531	79021	NIORT CEDEX

Locaux

Aucun local

Subdivisions

Fiche	Série-tarif	SUF	Groupes/Sous-groupe de nature de culture	Classe	Libellé de la culture	Contenance	Propriétaire	Adresse Propriétaire
	A		Sols (S)			6 298 m²	DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES	BP 531 79021 NIORT CEDEX

Dossiers ADS

Aucun dossier ADS

Localisation de la parcelle



copyright Business Geographic



Fiche de la parcelle 79001 AM 231

Parcelle

Commune	Préfixe	Section	N° parcelle	N° de compte	Date de l'acte	N° primitive	N° voirie	Adresse	Rivoli	Contenance
LABSIE (79001)		AM	0231	+00047	12/04/2010	0066	0010	RUE DU COLLEGE	0140	7 m ²

Parcelle mère

Type de filiation	Commune parcelle mère	Préfixe parcelle mère	Section parcelle mère	N° parcelle mère
Division	LABSIE (79001)		AM	0066

Propriétaires

Code du droit réel ou particulier	N° de personne dans le cdif (Majic3)	Dénomination complète	Date de naissance	N° voirie	Adresse	Code postal	Commune
Propriétaire	PBBXQD	DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES			BP 531	79021	NIORT CEDEX

Locaux

Aucun local

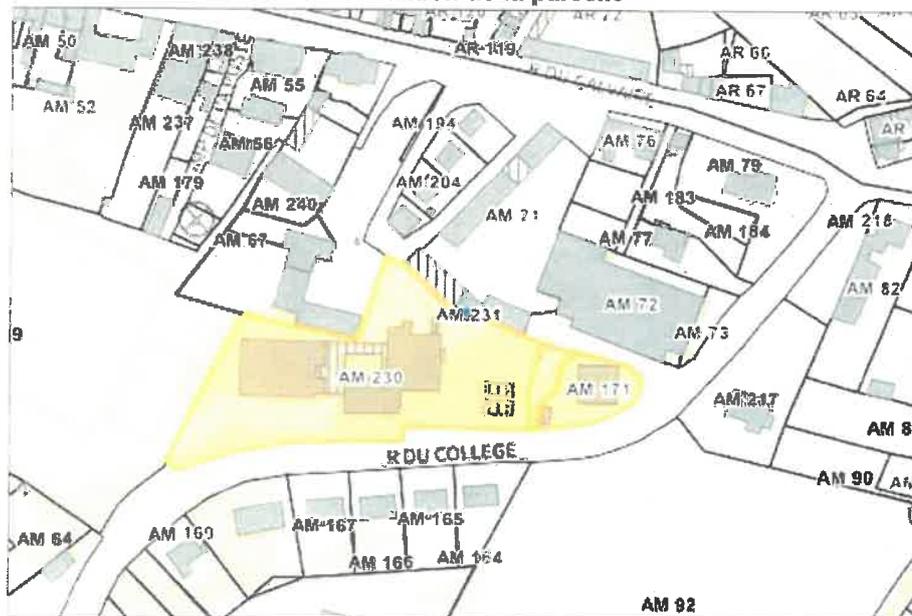
Subdivisions

Fiche	Série-tarif	SUF	Groupe/Sous-groupe de nature de culture	Classe	Libellé de la culture	Contenance	Propriétaire	Adresse Propriétaire
	A		Sols (S)			7 m ²	DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES	BP 531 79021 NIORT CEDEX

Dossiers ADS

Aucun dossier ADS

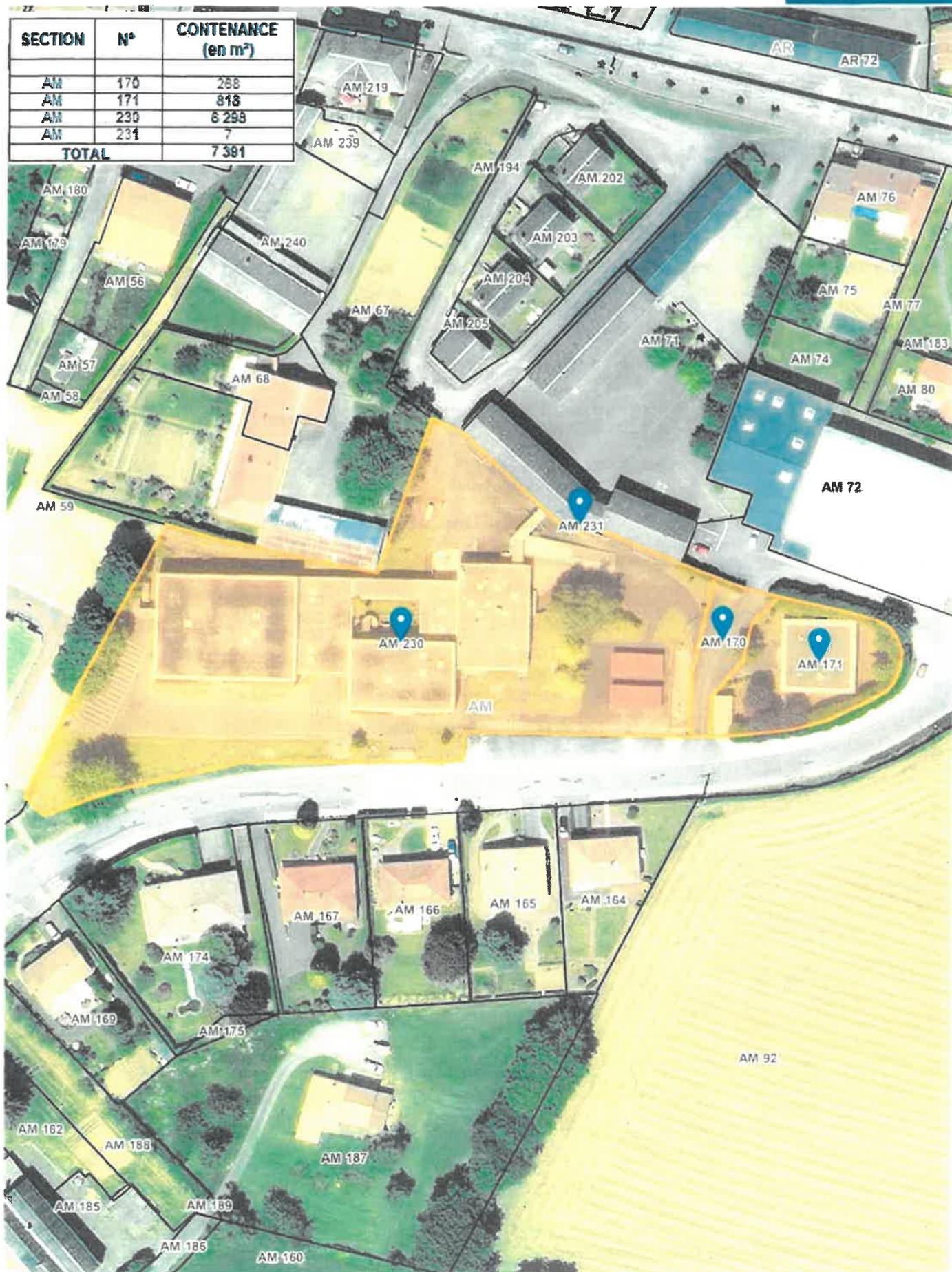
Localisation de la parcelle



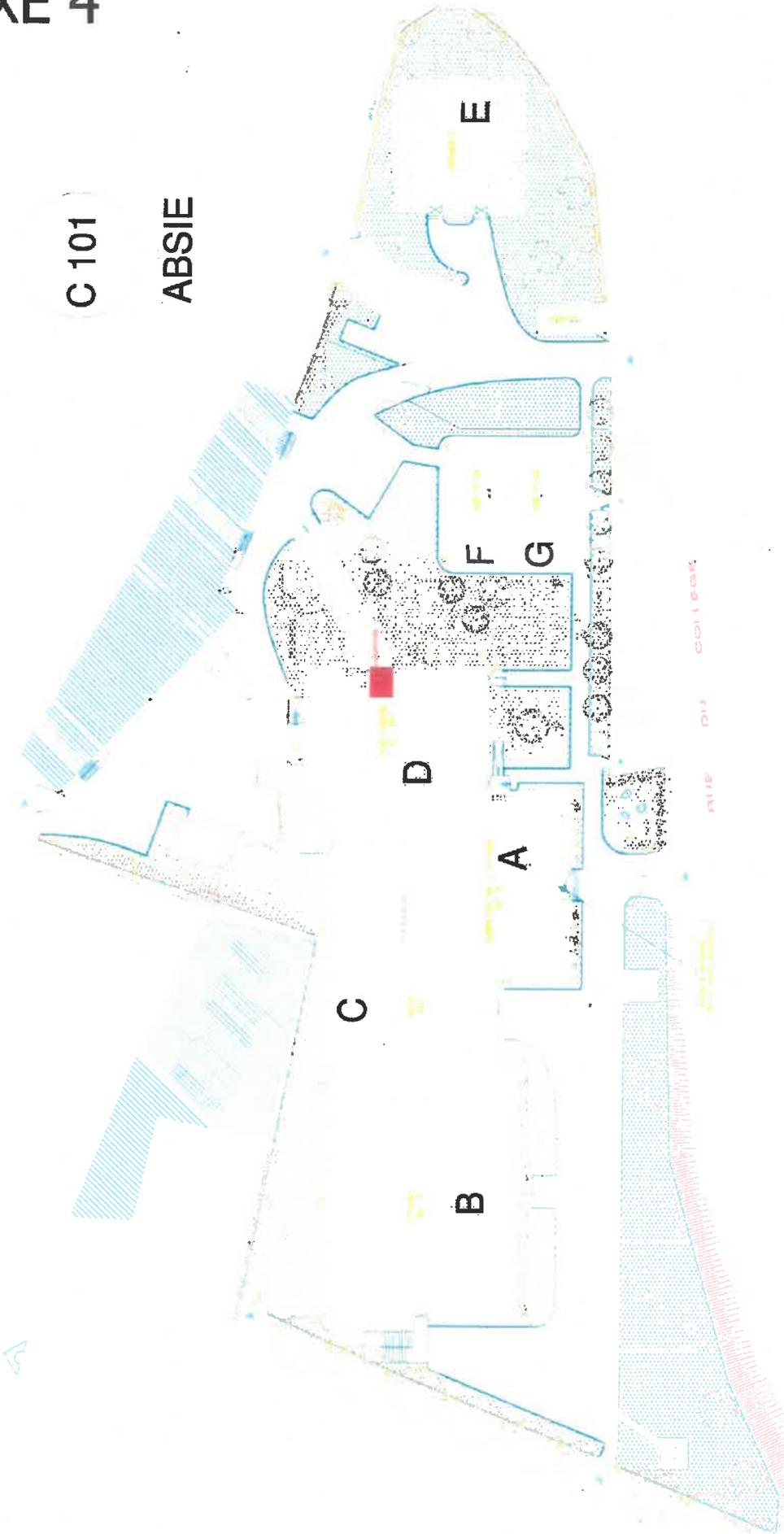
copyright Business Geographic

ANNEXE 3

SECTION	N°	CONTENANCE (en m²)
AM	170	268
AM	171	818
AM	230	6 299
AM	231	7
TOTAL		7 391



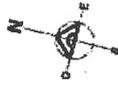
ANNEXE 4



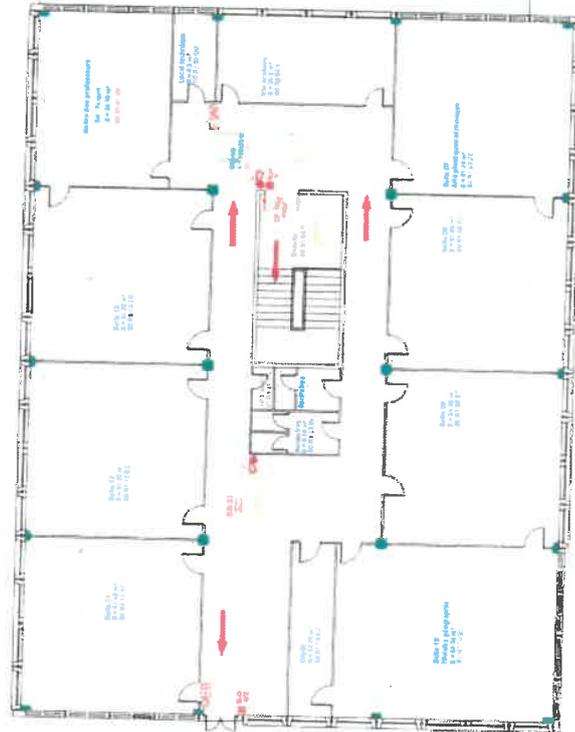
Collège Raymond MIGNAUD - Absie

SURFACE DETAILLEE	
Surface Cadastrale	7391,00 M ²
Surface Hors Oeuvre	2753,38 M ²
Surface Dans Oeuvre	2525,87 M ²
Surface Chauffée avec Logements	2429,55 M ²
Surface non Chauffée	96,32 M ²
Surface des Logements	200,57 M ²
Surface Extérieure Revêtue	3371,00 M ²
Surface Espaces Verts	2454,00 M ²

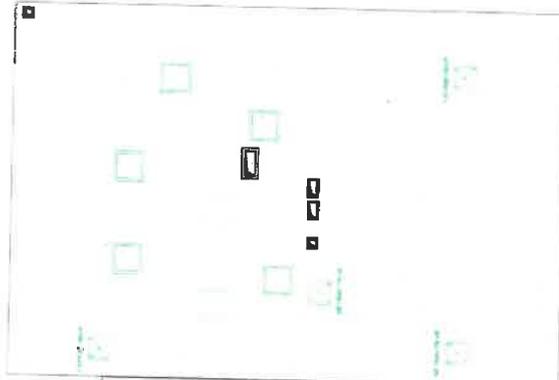
C101 COLLEGE L'ABSIE 1 ETAGE



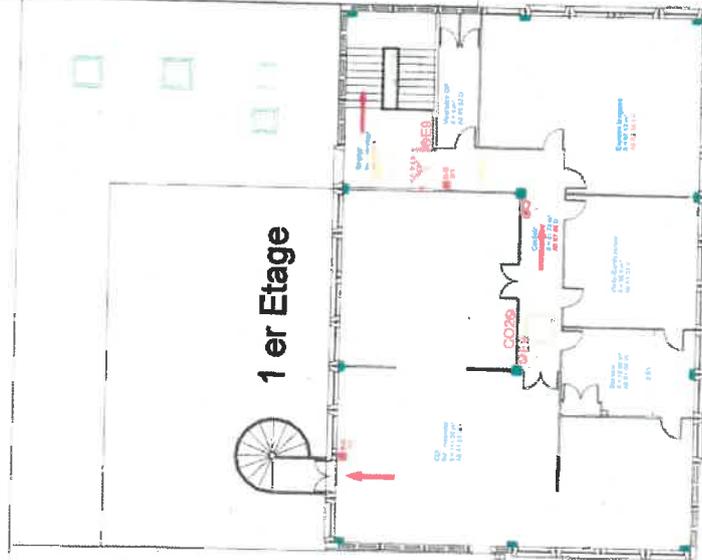
BAT EXTERNAT



BAT 1/2 PENSION



1 er Etage



PLAN D'EVACUATION

LEGENDE

- Evacuation
- Bloc Sécurité
- Bloc de Classe
- Extincteur
- Stair

BAT ADMINISTRATION

C101 demi pension sous sol

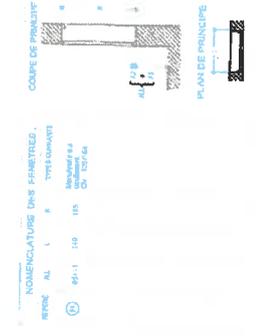




TABLAU DE SURFACES
S.I.T.O.B. 2024/21/03

SURFACE UTILISABLE (M ²)		SURFACE D'ALLOUJEMENT (M ²)	
CHAMBRE 1	12,28	CHAMBRE 1	12,28
CHAMBRE 2	11,80	CHAMBRE 2	11,80
CHAMBRE 3	11,80	CHAMBRE 3	11,80
CHAMBRE 4	11,80	CHAMBRE 4	11,80
CHAMBRE 5	11,80	CHAMBRE 5	11,80
CHAMBRE 6	11,80	CHAMBRE 6	11,80
CHAMBRE 7	11,80	CHAMBRE 7	11,80
CHAMBRE 8	11,80	CHAMBRE 8	11,80
CHAMBRE 9	11,80	CHAMBRE 9	11,80
CHAMBRE 10	11,80	CHAMBRE 10	11,80
CHAMBRE 11	11,80	CHAMBRE 11	11,80
CHAMBRE 12	11,80	CHAMBRE 12	11,80
CHAMBRE 13	11,80	CHAMBRE 13	11,80
CHAMBRE 14	11,80	CHAMBRE 14	11,80
CHAMBRE 15	11,80	CHAMBRE 15	11,80
CHAMBRE 16	11,80	CHAMBRE 16	11,80
CHAMBRE 17	11,80	CHAMBRE 17	11,80
CHAMBRE 18	11,80	CHAMBRE 18	11,80
CHAMBRE 19	11,80	CHAMBRE 19	11,80
CHAMBRE 20	11,80	CHAMBRE 20	11,80
CHAMBRE 21	11,80	CHAMBRE 21	11,80
CHAMBRE 22	11,80	CHAMBRE 22	11,80
CHAMBRE 23	11,80	CHAMBRE 23	11,80
CHAMBRE 24	11,80	CHAMBRE 24	11,80
CHAMBRE 25	11,80	CHAMBRE 25	11,80
CHAMBRE 26	11,80	CHAMBRE 26	11,80
CHAMBRE 27	11,80	CHAMBRE 27	11,80
CHAMBRE 28	11,80	CHAMBRE 28	11,80
CHAMBRE 29	11,80	CHAMBRE 29	11,80
CHAMBRE 30	11,80	CHAMBRE 30	11,80
CHAMBRE 31	11,80	CHAMBRE 31	11,80
CHAMBRE 32	11,80	CHAMBRE 32	11,80
CHAMBRE 33	11,80	CHAMBRE 33	11,80
CHAMBRE 34	11,80	CHAMBRE 34	11,80
CHAMBRE 35	11,80	CHAMBRE 35	11,80
CHAMBRE 36	11,80	CHAMBRE 36	11,80
CHAMBRE 37	11,80	CHAMBRE 37	11,80
CHAMBRE 38	11,80	CHAMBRE 38	11,80
CHAMBRE 39	11,80	CHAMBRE 39	11,80
CHAMBRE 40	11,80	CHAMBRE 40	11,80
CHAMBRE 41	11,80	CHAMBRE 41	11,80
CHAMBRE 42	11,80	CHAMBRE 42	11,80
CHAMBRE 43	11,80	CHAMBRE 43	11,80
CHAMBRE 44	11,80	CHAMBRE 44	11,80
CHAMBRE 45	11,80	CHAMBRE 45	11,80
CHAMBRE 46	11,80	CHAMBRE 46	11,80
CHAMBRE 47	11,80	CHAMBRE 47	11,80
CHAMBRE 48	11,80	CHAMBRE 48	11,80
CHAMBRE 49	11,80	CHAMBRE 49	11,80
CHAMBRE 50	11,80	CHAMBRE 50	11,80
CHAMBRE 51	11,80	CHAMBRE 51	11,80
CHAMBRE 52	11,80	CHAMBRE 52	11,80
CHAMBRE 53	11,80	CHAMBRE 53	11,80
CHAMBRE 54	11,80	CHAMBRE 54	11,80
CHAMBRE 55	11,80	CHAMBRE 55	11,80
CHAMBRE 56	11,80	CHAMBRE 56	11,80
CHAMBRE 57	11,80	CHAMBRE 57	11,80
CHAMBRE 58	11,80	CHAMBRE 58	11,80
CHAMBRE 59	11,80	CHAMBRE 59	11,80
CHAMBRE 60	11,80	CHAMBRE 60	11,80
CHAMBRE 61	11,80	CHAMBRE 61	11,80
CHAMBRE 62	11,80	CHAMBRE 62	11,80
CHAMBRE 63	11,80	CHAMBRE 63	11,80
CHAMBRE 64	11,80	CHAMBRE 64	11,80
CHAMBRE 65	11,80	CHAMBRE 65	11,80
CHAMBRE 66	11,80	CHAMBRE 66	11,80
CHAMBRE 67	11,80	CHAMBRE 67	11,80
CHAMBRE 68	11,80	CHAMBRE 68	11,80
CHAMBRE 69	11,80	CHAMBRE 69	11,80
CHAMBRE 70	11,80	CHAMBRE 70	11,80
CHAMBRE 71	11,80	CHAMBRE 71	11,80
CHAMBRE 72	11,80	CHAMBRE 72	11,80
CHAMBRE 73	11,80	CHAMBRE 73	11,80
CHAMBRE 74	11,80	CHAMBRE 74	11,80
CHAMBRE 75	11,80	CHAMBRE 75	11,80
CHAMBRE 76	11,80	CHAMBRE 76	11,80
CHAMBRE 77	11,80	CHAMBRE 77	11,80
CHAMBRE 78	11,80	CHAMBRE 78	11,80
CHAMBRE 79	11,80	CHAMBRE 79	11,80
CHAMBRE 80	11,80	CHAMBRE 80	11,80
CHAMBRE 81	11,80	CHAMBRE 81	11,80
CHAMBRE 82	11,80	CHAMBRE 82	11,80
CHAMBRE 83	11,80	CHAMBRE 83	11,80
CHAMBRE 84	11,80	CHAMBRE 84	11,80
CHAMBRE 85	11,80	CHAMBRE 85	11,80
CHAMBRE 86	11,80	CHAMBRE 86	11,80
CHAMBRE 87	11,80	CHAMBRE 87	11,80
CHAMBRE 88	11,80	CHAMBRE 88	11,80
CHAMBRE 89	11,80	CHAMBRE 89	11,80
CHAMBRE 90	11,80	CHAMBRE 90	11,80
CHAMBRE 91	11,80	CHAMBRE 91	11,80
CHAMBRE 92	11,80	CHAMBRE 92	11,80
CHAMBRE 93	11,80	CHAMBRE 93	11,80
CHAMBRE 94	11,80	CHAMBRE 94	11,80
CHAMBRE 95	11,80	CHAMBRE 95	11,80
CHAMBRE 96	11,80	CHAMBRE 96	11,80
CHAMBRE 97	11,80	CHAMBRE 97	11,80
CHAMBRE 98	11,80	CHAMBRE 98	11,80
CHAMBRE 99	11,80	CHAMBRE 99	11,80
CHAMBRE 100	11,80	CHAMBRE 100	11,80

SURFACE UTILE TOTALE = 118,06 M²



NOMENCLATURE DES FERMETURES

REF	AL	TYPE	QUANTITE	UNITE	REMARQUES
01	110	110	1	1	110/110
02	110	110	1	1	110/110